

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEES 174 Subvention à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode », Marseille.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode » ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association « Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode » 11 La Cannebière à Marseille 13001 (Dossier N° 2013_07488, Tiers n° X08931, n° Simpa : 47022)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 90, chapitre 65, article 6574, ligne de subvention P0004/ VF 55003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013.